

Procès-verbal du Conseil municipal de Voiteur

du 9 mars 2023 à 19 h 30

Convocation : 02/03/2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Corinne LINDA, Maire.

Présents : Sébastien Arnould, Nicole Bouillet, Jérémie Catteau (arrivé après l'approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2023), Marie-Claude Durafour, Corinne Linda, Maria Mossu, Bertrand Mougine, Gérard Mouillard, Anne-Marie Pellerin, Christine Rome

Excusés : Nicole Buguet (pouvoir à Maria Mossu), Nicolas Calland (pouvoir à Christine Rome), Sylvain Polturat (pouvoir à Gérard Mouillard), Denis Ridez (pouvoir à Nicole Bouillet)

Nomination d'un secrétaire de séance par le Conseil municipal (Art L2121-15 CGCT) : Mme Nicole BOUILLET est désignée secrétaire de séance. Approbation à l'unanimité

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2023
- Certification de la gestion durable de la forêt communale - délibération
- Remboursement d'avance de frais à un élu - délibération
- Vente de Vitabri à une association - délibération
- Vente du bâtiment de la Cure - retour sur les estimations - information
- Bilan mi-parcours mandat 2020-2026 - information
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 20 février 2023

Adopté à l'unanimité

Certification de la gestion durable de la forêt communale

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la Commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable.

Délibération n°2023-010

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. décide d'adhérer à PEFC BFC en :

- inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC BFC, et accepter que cette adhésion soit rendue publique.
- signant et respectant les règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016 ;
- s'engageant à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par PEFC Bourgogne-Franche-Comté en cas d'écart des pratiques forestières aux règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016
- s'engageant à honorer les frais de participation fixée par PEFC BFC au travers de l'appel à cotisation pour 5 ans.
- signalant toute modification concernant la forêt de la Commune.
- respectant les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci.

2. demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre de sa participation à PEFC ;

3. autorise le maire à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion PEFC BFC.

VOTE : 14 POUR

Remboursement d'avance de frais à un élu

La commune avait besoin de doubles de clés dans un délai court. Monsieur Gérard MOUILLARD, Premier Adjoint a réglé directement la somme due pour la reproduction des clés à SHOP PRESSE de Domblans, enseigne qui ne délivre pas de factures pour paiement différé.

Délibération n°2023-011

Monsieur Gérard MOUILLARD, conseiller municipal intéressé, n'a pas participé aux travaux préparatoires et a quitté la pièce.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de rembourser à Monsieur Gérard MOUILLARD 13.80 € € pour le règlement personnel de la reproduction de clés pour le compte de la Commune.
- Autorise Madame le Maire à émettre le mandat correspondant.

VOTE : 13 POUR

Vente de Vitabri à une association

La question sera reportée à la prochaine séance du conseil municipal car le quorum n'est pas atteint, plusieurs membres intéressés devant quitter la pièce.

Vente du bâtiment de la Cure - retour sur les estimations

Les demandes d'estimation du bâtiment de la cure ont été reçues suite à la sollicitation de deux professionnels (Horizon Immobilier et Jacquot immobilier).

Le débat est ouvert sur la meilleure décision à prendre quant à un montant à proposer à l'acheteur.

Bilan mi-parcours mandat 2020-2026

Mme Le Maire a rédigé un bilan à mi-mandat. Celui-ci rend compte de l'activité de la commune par rapport aux promesses de campagne et aux projets définis par l'actuel conseil municipal. Ces dossiers ont été dans la majorité réalisés sur la courte période de trois années.

En effet, sans passer par une augmentation de la fiscalité, le conseil municipal a mené à bien les différents travaux projetés ou envisagés en début de mandat, hormis le projet municipal de l'installation d'une Maison France Service. En effet, il ne pourra pas aboutir, la compétence ayant été transférée à la Communauté de Communes.

Mme Le Maire remercie les conseillers pour le travail qui a été effectué à ce jour. Elle apprécie particulièrement l'unité de l'équipe actuelle, et les débats de qualité qui animent les réunions.

Elle demande aux conseillers de réfléchir aux trois prochaines années, tant sur la façon de travailler que sur les projets à définir ou à privilégier.

QUESTIONS DIVERSES

Fuite d'eau

Monsieur Mouillard donne les raisons pour lesquelles l'eau potable n'était plus disponible au robinet mercredi 1^{er} mars au matin. Les deux réservoirs du Syndicat des Eaux ont été vidés suite à une fuite d'eau dans le quartier du Sauguet. La pompe qui relie le château d'eau au captage plus bas ne s'est pas déclenchée et n'a pas pu prendre le relais. Les

techniciens du Syndicat des Eaux sont intervenus très rapidement et l'eau a été rétablie dans la matinée.

- **Découverte du patrimoine sensible**

Pocket théâtre s'est associé à Jurabsolu pour organiser des visites sur le patrimoine sensible sous forme théâtrale durant l'été. La directrice de l'office du tourisme se propose de présenter le projet devant le conseil municipal.

- **Dotation Relance Jura**

Le Conseil Départemental a accusé réception des trois dossiers de sollicitation d'une subvention déposés par la Commune.

- **Inondations**

La Communauté de Communes a lancé une consultation suite aux problèmes d'inondations impliquant les communes de Voiteur et Domblans. La procédure de marché a été déclarée infructueuse, un seul cabinet ayant répondu avec une offre s'élevant à 41 000 €, alors que le marché était ciblé autour de 10 000 €.

- **Plan Local d'Urbanisme**

Le dossier a été transmis à tous les services concernés pour avis. L'enquête publique devrait pouvoir se dérouler en juin/juillet.

- **Inauguration de la Grande Rue**

Elle aura lieu Place de l'Eglise le samedi 1^{er} avril à 11 heures.

- **Périscolaire**

La directrice de secteur du périscolaire a présenté au Maire le nouveau directeur du service périscolaire de l'école de Voiteur.

Le Maire
Corinne LINDA



Le secrétaire de séance
Nicole BOUILLET

